

GROUPE MAJORITE DEPARTEMENTALE DE GAUCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Relevé des décisions de la Commission Permanente de juillet 2014 –
Canton de St Etienne de Lugdarès.

« Jérôme GROS, Conseiller Général du canton de ST-ETIENNE DE LUGDARES, communique les décisions validées en faveur de son canton lors de la Commission Permanente du 7 juillet 2014 :

Pour l'organisation des "Foulées du Tanargue", le Foyer de Ski de Fond de St Etienne de Lugadrès percevra une subvention de 140 €.

Pour le fonctionnement du multi-accueil Les P'tits Papillons à St-Etienne de Lugdarès, le Centre Intercommunal d'Action Sociale Cévennes et Montagne Ardéchoises percevra une subvention de 603 €."